



**SYNDICAT MIXTE  
POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU POLE  
ECONOMIQUE ET D'HABITAT DU GRAND DAX-SUD**

N° 3

**Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2023**

Le 26 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Julien DUBOIS

**Pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax :**

- M. Alexis ARRAS
- M. Grégory RENDE

Avait donné procuration :

- M. Henri BEDAT à M. Jean Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Jean-Marc LESPADE

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2023, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 134 015,01 €
- un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de - 116 842,40 €

CONSIDERANT que la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser et que le besoin net de la section d'investissement est donc de 116 842,40 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023, en excédents de fonctionnement capitalisé et de reporter le déficit d'investissement, soit les écritures suivantes :

- Chapitre 001 – déficit d'investissement reporté 116 842,40 €
- article 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés 134 015,01 €
- chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 0 €

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON